

Situation trimestrielle de AXIS TRESORERIE SICAV arrêtée au 31 MARS 2004

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2004

En notre qualité de commissaire aux comptes de AXIS TRESORERIE SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2004 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-04, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

BILAN ARRETE AU 31-03-04 (Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/03/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	3.1	3 810 182	2 475 583
a- Actions , valeurs assimilées et droits attachés		227 809	159 758
b- Obligations et valeurs assimilées		3 582 373	2 315 825
AC2- Placements monétaires et disponibilités		761 355	787 209
a- Placements monétaires	3.3	247 535	447 472
b- Disponibilités		513 820	339 737
AC4- Autres actifs	3.5	10 853	6 606
TOTAL ACTIF		4 582 390	3 269 398
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs		6 380	4 318
PA2- Autres créditeurs divers		753	744
TOTAL PASSIF		7 133	5 062
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	3.6	4 484 026	3 231 723
CP2- Sommes distribuables		91 231	32 613
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		45 229	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		46 002	32 613
ACTIF NET		4 575 257	3 264 336
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 582 390	3 269 398

ETAT DE RESULTAT DU 01-01-04 au 31-03-04 (Exprimé en dinar Tunisien)

		Du 01/01/03 au 31/03/04	Clos le 31/12/03
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.1	47 691	38 339
a- Revenu des actions et valeurs assimilées		0	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		47 691	38 339
PR2- Revenus des placements monétaires	3.2	4 600	11 495
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		52 291	49 834
CH1- Charges de gestion des placements	3.7	-11 141	-9 147
REVENU NET DES PLACEMENTS		41 150	40 687
CH2- Autres charges	3.8	-1 839	-11 485
RESULTAT D'EXPLOITATION		39 311	29 202
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		6 691	3 411
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		46 002	32 613
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-6 691	-3 411
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		292	704
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		6 298	10 112
Frais de négociation		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		45 901	40 018

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DU 01-01-04 au 31-03-04
(Exprimé en dinar Tunisien)**

	Du 01-01-04 au 31-03-04	Exercice clos le 31/12/03
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	45 901	40 018
Résultat d'exploitation	39 311	29 202
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	292	704
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6 298	10 112
Frais de négociation		
<u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	0	0
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	1 265 019	3 224 319
a / Souscriptions	1 495 779	3 974 730
Capital	1 467 424	3 952 600
Régularisation des sommes non distribuables	5 217	12 304
Régularisation des sommes distribuables	23 138	9 826
b / Rachats	-230 760	-750 412
Capital	-226 060	-740 100
Régularisation des sommes non distribuables	-869	-3 959
Régularisation des sommes distribuables	-3 831	-6 352
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 310 920	3 264 336
<u>ACTIF NET</u>		
en début de période	3 264 336	0
en fin de période	4 575 257	3 264 336
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
en début de période	32 125	0
en fin de période	44 497	32 125
VALEUR LIQUIDATIVE	102,822	101,614
TAUX DE RENDEMENT	4,77%	4,80%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-04**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.03.04 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

La date effective d'ouverture au public est le 01/09/03. L'exercice 2003 constitue le premier exercice comptable de la SICAV, il s'étend jusqu'au 31/12/2004.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31.03.04 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins valeur réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-03-04 d'actions SICAV, d'obligations et de bons du trésor assimilables. Le solde de ce poste s'élève au 31-03-04 à 3 810 182 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/04	% de l'actif net
Titres SICAV	2 088	226 813	227 809	4,98%
SANADET SICAV (obligataire)	2 088	226 813	227 809	4,98%
Emprunts d'Etat	2 296	2 311 007	2 421 857	52,93%
BTA 8,25%	2 296	2 311 007	2 421 857	52,93%
Emprunts de sociétés	11 500	1 147 729	1 160 516	25,37%
GL 2003/1 7.5% 30/07	1 500	150 000	156 066	3,41%
GL 2003/2 7.5% 20/02	2 500	250 000	251 685	5,50%
ATL 2003/1 7.4% 15/03	2 500	250 000	250 689	5,48%
TL 2004/1 7.4% 30/04	2 000	197 729	199 059	4,35%
TL 2003/1 7.4% 30/01	3 000	300 000	303 017	6,62%
Total		3 685 549	3 810 182	83,28%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 47 691 dinars pour la période du 01/01/04 au 31/03/04 et représentent le montant des intérêts courus et échus au titre de la période du premier trimestre 2004 sur les obligations de l'Etat et les obligations de société.

Désignation	Période du 01-01-04 au 31-03-04	Période du 01-01-03 au 31-12-03
Revenu des obligations de société	12 849	5 459
Revenu des obligations d'Etat	34 842	32 880
Total	47 691	38 339

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/04 à 247 535 dinars et correspond à un placement en billets de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
STEQ	250	246 265	247 535	5,41%

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4 600 dinars pour la période du 01/01/04 au 31/03/04 et représentent le montant des intérêts courus et échus sur les placements monétaires de la SICAV.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-01-04 au 31-03-04	Période du 01-01-03 au 31-12-03
Revenu des billets de trésorerie	3 798	10 076
Revenu compte bloqué	0	1 214
Revenu compte courant rémunéré	802	205
Total	4 600	11 495

3.5- Note sur les autres actifs

Le solde de ce poste correspond essentiellement au montant des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor), restituables au premier détachement de coupons.

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 1 310 920 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	1 252 302
Variation de la part Revenu	58 618
Variation de l'Actif Net	1 310 920

Les mouvements sur le capital au cours de la période du premier trimestre 2004 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2004

Montant:	3 231 723
Nombre de titres :	32 125
Nombre d'actionnaires :	19

Souscriptions réalisées

Montant:	1 467 424
----------	-----------

Nombre de titres émis : 14 625
 Nombre d'actionnaires nouveaux : 11

Rachats effectués

Montant: 226 058
 Nombre de titres rachetés : 2 253
 Nombre d'actionnaires sortant : 2

Capital au 31/03/2004

Montant: 4 473 089*
 Nombre de titres : 44 497
Nombre d'actionnaires : 28

Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital de début de période. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période. Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être ainsi déterminée

Capital sur la base part de capital de début de période	4 473 089
Variation différence d'estimation	292
Plus value réalisée sur cession de titres	6298
Régularisation résultat non distribuable	4 347
Capital au 31-03-04	4 484 026

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par AXIS TRESORERIE SICAV.

Le total de ces charges pendant le premier trimestre s'élève à 11 141 dinars et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	10 039
Rémunération du dépositaire	1 102
Total	11 141

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, la rémunération du commissaire aux comptes et la TCL ont été également présentés à ce niveau.

Ainsi, les autres charges s'élèvent au 31-03-04 à 1 839 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Redevance CMF	968
Frais de publicité	100
Rémunération du CAC	210
TCL	148
Charges diverses	410
Autres charges	3
Total	1 839